



# Montagne côte-d'orienne

Directive Habitats, Faune, Flore

**Numéro européen** : FR2600957

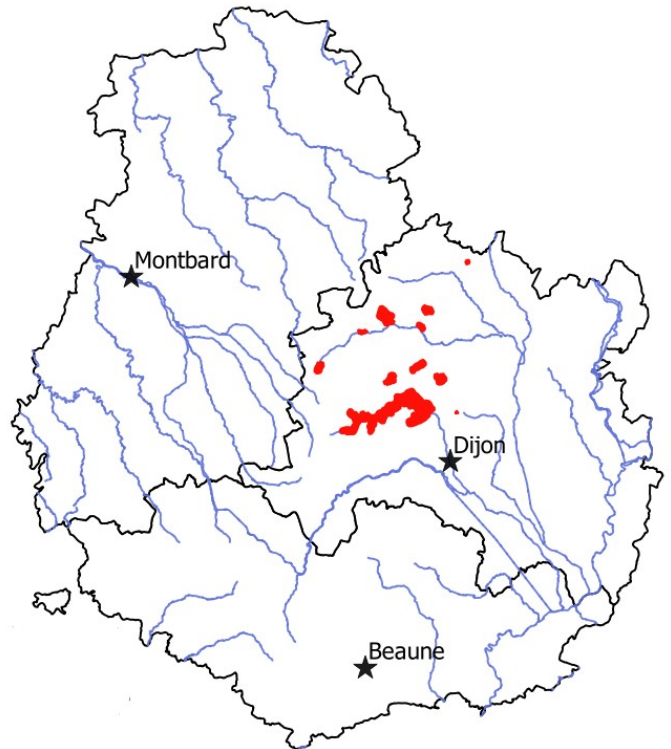
**Numéro régional** : 2

**Département** : Côte d'Or

**Arrondissement** : Dijon

**Communes** : Chaignay, Curtil-Saint-Seine, Cussey-les-Forges, Darois, Epagny, Etaules, Francheville, Frénois, Hauteville-les-Dijon, Lamargelle, Messigny-et-Vantoux, Moloy, Norges-la-Ville, Panges, Pasques, Poiseul-lès-Saulx, Poncey-sur-l'iglon, Prenois, Saint-Martin-du-Mont, Saulx-le-Duc, Val-Suzon, Vernot

**Surface** : 3 917 hectares



Aux portes de Dijon, le site Natura 2000 « Montagne côte-d'orienne » s'étend de la vallée du Suzon à celle de l'Ignon.

Il se caractérise par un ensemble forestier composé de forêts des plateaux et versants calcaires, forêts de ravins et de forêts alluviales entrecoupées de pelouses qui surplombent les vallées du Suzon et de l'Ignon occupées par les cultures et les prairies. De par le relief accidenté et les différentes influences climatiques, les milieux présentent des influences montagnardes et méditerranéennes.

Le site accueille également plus de 15 espèces de chauves-souris dont 8 d'intérêt communautaire. Il comprend des gîtes de mise bas pour plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire (Grand Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Minioptères de Schreibers). Le site accueille également des espèces période d'hibernation et de transition.

## Le patrimoine naturel d'intérêt européen



**Les forêts** : Très diversifiés, les groupements forestiers sont majoritairement représentés par les hêtraies en positions variées, les chênaies-charmaies, la chênaie pubescente sur les hauts de versants ensoleillés et la chênaie pédonculée des fonds humides.

Les forêts alluviales implantées directement sur les berges des cours d'eau et les forêts de ravin sur les éboulis calcaires grossiers sont plus localisées.

Un important cortège d'espèces est recensé dans les milieux forestiers. Parmi elles, le Damier du Frêne, papillon lié aux bois feuillus clairs et frais, et des espèces de chauves-souris, dont 8 reconnues d'intérêt européen. Certaines n'utilisent les boisements que pour s'y nourrir (Grand Rhinolophe, Petit rhinolophe...) tandis que d'autres les exploitent tout au long de leur cycle de vie. C'est le cas de la Barbastelle d'Europe qui gîte dans les arbres, dans des fentes, derrière des écorces décollées ou dans des cavités dues à la décomposition du bois. Le site abrite aussi une des plus importantes populations françaises de Sabot de Vénus, orchidée rare et strictement protégée. Au sein de ces forêts de feuillus, vit également le Lucane cerf-volant, insecte dont les larves se nourrissent de bois en décomposition.



**Les pelouses et les landes sèches des sols calcaires** : Distribuées sur les plateaux et hauts de pentes, elles composent une mosaïque de milieux plus ou moins fermés accueillant de nombreuses plantes à affinité méditerranéenne et montagnarde.

De par les conditions de sécheresse et la faible épaisseur des sols, les pelouses recèlent un cortège d'espèces végétales originales, dont quelques orchidées. Les pentes plus ensoleillées constituent un lieu de vie idéal pour nombre de reptiles et de papillons. Citons par exemple le

Damier de la Succise, inféodé aux pelouses et aux friches et dont les effectifs ont tendance à régresser en France.



**Les prairies humides** : Principalement implantées dans les fonds de vallons sur les alluvions récentes du Suzon et colonisées par une végétation adaptée aux différents degrés d'humidité, les prairies sont entretenues et valorisées le plus souvent par le pâturage extensif. Elles sont favorables à maintes espèces animales, dont nombre d'insectes et constituent ainsi des terrains de chasse privilégiés pour le Grand murin, chauve-souris qui affectionne les milieux ouverts pour s'alimenter.



**Les éboulis, les falaises et les pentes rocailleuses** : Les milieux rocailloux et rocheux, dispersés et de faible superficie hébergent des espèces spécialisées tels certains oiseaux, reptiles et des chauves-souris.

Les secteurs ensoleillés comme les secteurs plus ombragés et humides constituent le refuge de plantes spécifiques et rares en Bourgogne. Citons la végétation des fissures, capable de se développer sur un sol très réduit, et les espèces typiques des éboulis, s'adaptant à la mobilité du sol par allongement de leur système racinaire notamment.



**Les milieux aquatiques** : Représentés par le Suzon, ses principaux affluents et par quelques marais tufeux, les milieux aquatiques recèlent un cortège remarquable de plantes spécifiques et sont favorables à une faune abondante et diversifiée.

Les cours d'eau, rapides et biens oxygénés hébergent notamment le Chabot, poisson d'intérêt européen vivant tapi dans le fond des ruisseaux, au milieu des pierres dont il possède la couleur.

Les marais tufeux, milieux marécageux ouverts à surface restreinte, sont localisés au niveau d'émergence de sources et de suintements carbonatés à l'origine de la formation de tuf.



Rares en Bourgogne, ils abritent une végétation adaptée à l'excès d'eau en milieu alcalin et représentent un lieu de reproduction pour grand nombre d'amphibiens et de libellules. La lisière des marais est aussi favorable au Sabot de Vénus.



**Les cavités à chauves-souris** : Le réseau des cavités du site représente un fort enjeu pour l'hibernation des chauves-souris. Ce site abrite notamment la carrière souterraine du Malpertuis (Norges-la-Ville), le Peuptu de la Combe Chaignay (Vernot) et les mines de Cussey-les-Forges. Le site possède également un enjeu fort pour les périodes de transition des chauves-souris.

## Les enjeux sur le site



Au vu de leur grande superficie et en partie à l'origine de la proposition du site au Réseau Natura 2000, les **forêts**, et plus précisément leur degré de naturalité, constituent un enjeu de conservation majeur.

x Une grande partie des forêts se trouve dans état de conservation satisfaisant. Parmi elles, certaines ne nécessitent pas d'interventions particulières pour leur maintien et d'autres, comme la Hêtraie sèche marquée par une structure artificielle de taillis-sous-futaie et par des enrésinements, requièrent un mode de gestion plus adapté.

➤ Réhabiliter progressivement les zones enrésinées en feuillus, conserver la naturalité des milieux forestiers. Et adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels.

x Les aulnaies-frênaies riveraines de l'Ignon, réduites à la portion congrue par le pâturage et les labours, sont des habitats forestiers fortement dégradés. Quand elles ne sont pas déboisées, elles sont maintenues à des stades régressifs.

➤ Préserver l'aulnaie-frênaie et restaurer ses parties détruites.

x Les érablaies-frênaies et la chênaie pédonculée se trouvent dans un état de conservation médiocre, du fait notamment de l'utilisation abusive des fonds de vallons comme voie de circulation. L'élargissement des chemins et la création de nouvelles pistes pour le passage d'engins sylvicoles tendent à dégrader, faire régresser et morceler les forêts de fond de combe, faiblement représentées et souvent dégradées en Bourgogne.

➤ Réhabiliter les secteurs forestiers les plus dégradés et éviter la création de nouvelles voies de circulation.



Le maintien des **pelouses calcaires**, soumises à des menaces à la fois naturelles et anthropiques, est défini comme un enjeu prioritaire. Selon qu'elles sont soumises ou non à des pratiques agricoles, elles présentent des problématiques différentes.

x En l'absence d'entretien, les milieux de pelouses tendent à se fermer, du fait d'une colonisation naturelle par les ligneux, dont certains résineux issus de semis anciens.

➤ Restaurer les pelouses embuissonnées et maintenir l'ouverture des milieux par le biais d'activités agropastorales extensives (fauche et/ou pâturage).

x L'intensification du pâturage (augmentation du chargement, amendements,...) tend à faire évoluer les habitats naturels de pelouses vers des formations prairiales, très différentes en terme d'espèces et de moindre intérêt patrimonial.

➤ Maintenir un équilibre entre le pâturage et l'habitat naturel de pelouses.

x Les pelouses ne font pas l'objet d'une fréquentation très importante mais les quelques activités sportives et de loisirs qui s'y exercent, notamment le VTT et les randonnées, peuvent localement occasionner des dérangements répétitifs de la faune et le piétinement des milieux naturels.

➤ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter les usagers et pratiquants de sports et de loisirs nature au respect du patrimoine naturel.



Les **prairies humides** à marécageuses, occupant une surface significative, ont un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

x L'évolution ou l'intensification des pratiques agricoles, se traduisant par exemple par le remplacement de la fauche par le pâturage continu, une fertilisation importante et une conversion des prairies en cultures céréalières tendent à faire régresser les milieux prairiaux et faire évoluer leur cortège végétal par le développement d'espèces résistantes au piétinement et de moindre valeur patrimoniale.

➤ Raisonner et adapter les pratiques. Privilégier des pratiques extensives.



Les **habitats rocheux de falaises et d'éboulis**, accueillant des formations végétales rares pour la région, présentent un fort enjeu patrimonial.

x Du fait des conditions édaphiques particulières qui les caractérisent, ils sont relativement stables et ne nécessitent pas d'intervention spéciale pour leur maintien. Toutefois, les quelques activités sportives et de loisirs (escalade, vol-libre, randonnées...) qui s'y exercent peuvent localement altérer leur qualité et perturber leur équilibre (piétinement et dérangements d'espèces).

➤ Sensibiliser et poursuivre les prises en compte de ce patrimoine dans les pratiques sportives et de loisirs.



Au vu du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des **ruisseaux**, leur conservation apparaît comme un enjeu majeur. Les **marais**, milieux rares, en régression à l'échelle européenne, et possédant une grande valeur écologique, constituent également un enjeu de conservation majeur.

x De par les conditions d'humidité qui constituent une limite naturelle au développement de la végétation, les marais connaissent une dynamique de végétation très lente.

Les secteurs embuissonnés observés ici sont donc les témoins d'aménagements passés ayant contribué à leur assèchement et leur fermeture (drainages, plantations de ligneux...). De plus, suite à l'abandon des pratiques anciennes de fauche et/ou de pâturage, les marais sont en voie de fermeture par boisement naturel.

➤ Restaurer les marais et les maintenir ouverts. Favoriser un pâturage extensif et limiter toute action susceptible de modifier les apports en eau de façon qualitative ou quantitative.

x L'état général de conservation des ruisseaux n'est pas satisfaisant en raison d'assèchements prolongés en période estivale et de modifications de la qualité biologique des eaux causés par des phénomènes à la fois naturels et anthropiques.

➤ Prendre en compte la sensibilité des habitats naturels aquatiques du Val Suzon.

x Bien que localisées et épisodiques, les activités sportives et de loisirs réalisées au sein des marais, contribuent à la dégradation des marais et fait évoluer leur cortège floristique.

➤ Maîtriser la fréquentation humaine et inciter au respect du patrimoine naturel.



Les **cavités**, espaces forestiers, prairies, pelouses et milieux aquatiques forment une mosaïque d'habitats indispensable au maintien des populations de chauves-souris. L'ensemble de ces habitats plus ou moins naturels à chiroptères est soumis à des menaces à la fois naturelles et anthropiques.

x L'effondrement des cavités, naturel ou induit par les activités humaines, et leur aménagement engendrent la dégradation voire la disparition de sites d'accueil pour les chauves-souris.

x La fréquentation des cavités, à l'origine de lumière et de bruit, est une source de dérangements, particulièrement préjudiciables en période d'hibernation, de mise bas et d'élevage des jeunes.

➤ Maintenir, assurer la tranquillité et la pérennité des cavités et des gîtes à chauves-souris.

x De la même façon que la suppression des prairies, des haies et des ripisylves, l'étalement urbain et les constructions d'infrastructures (routes, éoliennes, etc.) contribuent à l'isolement des populations de chauves-souris. Associés à la disparition ou la modification des gîtes (pose de grillage dans les clochers, fermeture de carrières, coupe d'arbres creux, etc.), ces facteurs d'isolement sont une des causes de déclin population de chauves-souris.

➤ Maintenir les zones de chasse et de transit et veiller au maintien ou à la restauration de leur connexion et veiller à la prise en compte de l'importance des continuités écologiques dans tout aménagement du territoire.